

MAIRIE DE BRUNIQUEL

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 08 DECEMBRE 2008

L'an deux mille huit, le 08 Décembre à 21 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de M. MONTET Michel Maire.

Présents : MM MONTET STEIN COME MERCIER ISSAULAN TSCHOCKE GRIMAL
TABARLY BASSE SAINTIGNAN-GAGNAIRE TERRANCLE LESCURE BONHOURE-
ARMAND DEBAYLES

Absent excusé: MM LARRIEU

Mme SAINTIGNAN-GAGNAIRE a été nommée secrétaire de séance.

Lecture par le Maire du compte rendu de la séance précédente et approbation à l'unanimité des membres participants

RESULTATS DE LA CONSULTATION POUR LES TRAVAUX DE LA PLACE DE L'HORLOGE

Monsieur le Maire précise que la commission d'ouverture des plis s'est réunie Samedi 6 Décembre 2008.

Une seule entreprise a répondu à l'appel d'offre : l'entreprise MIQUEL. Le total de cette offre s'élève à **48 765.84 € HT**, soit **58 323.94 € TTC** et correspond au prévisionnel de la Mairie.

Les travaux en option (dépose des dalles et terrassement) d'un montant de 8375 € HT seront effectués par les employés municipaux.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

-attribue à l'entreprise MIQUEL de Caussade les travaux d'aménagement de la place de l'horloge pour un montant de 48 765,84 € soit 58 323,94 € TTC.

-donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous actes et documents conséquents des présentes.

En principe, les travaux débiteront en février, sous réserve des retours effectifs des autorisations.

ALIENATION CHEMIN DE LA GAUTERIE – Familles ALVES DE PINHO, DAMBROSIO) APPROBATION DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR (enquête publique)

Ce sujet a été abordé plusieurs fois lors du mandat précédent et trouve ici une solution acceptée de tous.

Un nouveau chemin d'accès a été créé et par conséquent une partie de l'ancien chemin sera vendue aux riverains.

Le commissaire-Enquêteur a donné un avis favorable à la dite aliénation.

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- approuve les conclusions du Commissaire Enquêteur
- approuve l'aliénation au profit M. ALVES DE PINHO David et Melle LEDUC Linda et l'aliénation au profit de Monsieur DAMBROSIO.

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET

Virements de crédits pour intérêts d'emprunt : Article 6531 : -191 €

Article 66111 : + 191 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

PROJET DE LA PROMENADE DU RAVELIN

Un avant projet a déjà été présenté aux conseillers qui s'étaient également déplacés, il y a déjà quelques mois sur le terrain. Monsieur le Maire explique ce plan d'aménagement. Il tient compte des modifications suggérées et retravaillées avec les différents intervenants et la commission des travaux.

Une discussion s'engage sur les mètres à laisser pour les piétons au bout du ROCCA et la place laissée en parking pour les voitures.

Le débat n'est pas clos car il s'agit en effet de choisir entre le confort pour les Résidents bruniquelais voisins de la place, de pouvoir garer leur véhicule près de chez eux, et le bien être de conserver une placette dégagée de tout engin motorisé.

Ce point n'est pas prioritaire dans l'élaboration du projet global et sera reconsidéré ultérieurement.

- L'option du pavage de la place du ROCCA n'est pas retenue (33 000 €),
- L'option de l'aménagement d'une placette au dessus du ROCCA n'est pas retenu,
- Tronçon début gendarmerie / école.

Certains problèmes techniques de grilles au sol pour l'écoulement des eaux sont à étudier par les personnels concernés.

Estimatif du coût de ce tronçon : 86 000 €.

Le projet dans son entier est éligible à la dotation globale de l'équipement (Etat) dont le coût total du projet est plafonné à 400 000 €.

Le temps qui s'est écoulé entre la prise de décision pour monter le projet et la décision finale, est une année.

Pour l'instant, nous sommes dans la phase de l'avant projet. L'Architecte prépare un dossier concernant les demandes de subventions. L'Architecte soumettra ce dossier à la Mairie pour approbation, avant de faire la demande de subventions.

Actuellement, c'est le montage du projet qui est prioritaire.

COURRIER DE MONSIEUR RAYNAL OLIVIER

Monsieur Le Maire a lu le courrier en présence du Conseil Municipal, de Monsieur RAYNAL et Madame LAURENT.

Ces derniers possèdent un troupeau de vaches, il serait intéressant pour eux, de bénéficier de terrains communaux afin de le faire pâturer durant une période de l'année.

Il s'avère qu'après consultation du cadastre les terrains appartenant à la Mairie et représentant une surface globale de 40 Hectares ne sont pas contigus mais dispersés sur la commune, ce qui ne convier pas à ce projet.

PROJET DE REEDITION DU LIVRE SUR BRUNIQUEL

Les éditions COCAGNE proposent un format 14x28, papier de 100 grammes. La souscription serait 1000 exemplaires à 2,5 € TTC pour un prix public non modifiable de 6 € TTC (conception, réalisation, droits d'auteurs inclus). Il reste à connaître le prix à l'unité pour 2000 exemplaires. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

SUITE DU PROJET SIGNALITIQUE DU VILLAGE

Règle établie :

Une fois que cet affichage sera mis en place, aucune autre signalétique différente ne sera acceptée. Toute personne concernée par ce projet qui refuse cette signalétique, ne sera pas citée sur ces plaques. Une date doit être impérativement fixée pour transmettre les textes. Le principe du forfait est accepté à l'unanimité est fixé à 25 € TTC par participants.

CHEMIN DU COURS

La Commune de Puygaillard de Quercy demande le classement d'un tronçon du chemin du Cours en voirie départementale.

La moitié de ce chemin appartenant à BRUNIQUEL, Monsieur Le Maire demande si le Conseil Municipal accepte le principe de se joindre à la requête de notre commune voisine. Le motif de cette demande vient du fait que c'est un chemin très fréquenté.

Le Conseil Municipal accepte de demander au Conseil Général le classement de ce chemin.

DIVERS

1) Commission environnement / espace du château

Suite à la réunion de la commission environnement, le conseil municipal souhaite élaborer un projet de mise en valeur du Parc des Châteaux. Ce projet serait éligible aux subventions du Conseil Général dans le cadre des espaces naturels sensibles.

Monsieur TSCHOCKE doit contacter le CPIE afin d'estimer le coût de l'opération.

2) Proposition de l'UFOLEP

L'UFOLEP demande que la Mairie de Bruniquel sponsorise une course de bicyclette. Le Conseil Municipal refuse.

3) Cantine scolaire

Selon deux conseillers, il existerait un gros problème de qualité qui ne justifie pas le prix.

Seraient en cause :

- un défaut de préparation,
- la conception culinaire de certains aliments supporte mal le temps de trajet en emballage cellophane.

4) Propreté du village

Il a été constaté que les déjections canines seraient trop nombreuses dans le village.

Dans un premier temps, Le Conseil Municipal souhaite sensibiliser les propriétaires dans le bulletin municipal. (des solutions basement matérielles existent et sont de la responsabilité des propriétaires des animaux...).